

Quatre organisations de défense des droits de l'homme sont invitées à se rendre en Algérie

Un signe d'ouverture accueilli avec prudence par les ONG

L'Algérie a fait un pas, mercredi 29 mars, pour améliorer ses rapports avec les organisations de défense des droits de l'homme en les invitant

sur son sol. Le contexte dans lequel interviennent ces invitations – la tenue ces jours-ci de la session annuelle de la commission des droits

de l'homme à Genève et la visite en France au mois de juin du président Bouteflika – explique la réaction modérée bien que satisfaite des ONG.

QUATRE associations de défense des droits de l'homme ont été autorisées à se rendre en Algérie en mai et juin prochains, au cours de visites séparées, dont les dates ont été fixées par les autorités algériennes. Amnesty International est invitée à venir du 2 au 13 mai, Human Rights Watch du 20 au 30 mai, la Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH) du 3 au 10 juin, et Reporters sans frontières du 17 au 24 juin.

L'annonce de ces invitations a été faite par le biais d'un communiqué de la mission algérienne auprès de l'ONU à Genève, rendu public mercredi 29 mars, alors que se déroule, sur les bords du lac Léman, la session annuelle de la commission des

droits de l'homme. S'il reste à connaître les conditions de ces prochaines missions, ce geste marque un tournant dans la politique algérienne. La dernière visite à Alger d'une organisation de défense des droits de l'homme remonte à mars 1995. Entre 1993 et 1998, années particulièrement sanglantes en Algérie, les rapports entre le pouvoir et les ONG n'avaient cessé de se détériorer, celles-ci accusant les forces de sécurité algériennes de « passivité, voire de complicité », dans les massacres de civils, de « pratique systématique de la torture », et les rendant responsables de la disparition d'au moins 4 000 personnes.

L'arrivée au pouvoir du président

Abdelaziz Bouteflika, en avril 1999, affirmant quelques semaines plus tard que l'Algérie était « une maison de verre », et qu'elle était disposée à accueillir les organisations de défense des droits de l'homme ; puis l'élargissement de plusieurs milliers d'islamistes, en juillet, allaient améliorer le climat, mais la prudence restait grande. C'est le même président algérien qui, à la tribune des Nations unies, en septembre 1999, déclarait : « L'ingérence dans les affaires d'un Etat ne peut se produire qu'avec l'accord de cet Etat. (...) L'Algérie demeure très sensible à toute atteinte à la souveraineté. »

Les ONG invitées pourront-elles mener leurs enquêtes en toute liberté ? Le président de la FIDH, Pa-

trick Baudoin, s'en inquiète. Le dossier des disparus en Algérie (entre quatre mille et dix mille personnes) est pour lui « une préoccupation essentielle et prioritaire, a-t-il déclaré au Monde. Or jusqu'à présent les autorités algériennes ont eu une attitude tout à fait négative sur ce sujet. C'est du passé, affirme le président Bouteflika, tandis que se multiplient en Algérie les liquidations judiciaires des dossiers des disparus pudiquement transformés en "absents". Il est à craindre que rien n'ait changé dans le fond sur cette question-test, et que l'objectif reste le même : entermer purement et simplement ce dramatique problème ».

riorence Beaugé

Le Monde 31.03.2000